

LES GRANGES GONTARDES - COMMUNE
Séance du 02/03/2026**Membres en exercice : 13****Présents : 10****Représentés : 0****Absents : 3****Votants : 10****Pour : 10****Contre : 0****Abstention : 0**

deux mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA, Cécile BREUILLAUD, Jean-Christophe CAMBON, Fabienne KOBİ, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Nicole PONIZY, Jérôme ROIG, Didier SOULAIGRE, Dominique VEZON DAUNIS

Représentés :

Absents : Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD, Geoffroy HUGUES

Secrétaire de séance : Cécile BREUILLAUD**Date de la convocation :** 23/02/2026**N° d'ordre : DE_002_2026 02/03/2026****Objet : Demande de subvention pour la construction dune salle polyvalente**

Monsieur Didier SOULAIGRE, Adjoint aux finances rappelle qu'une première délibération N° DELIB DE_2025_005 a été prise le 10/02/2025 pour demander aux différents partenaires des subventions pour la construction de la nouvelle salle polyvalente.

Il indique au conseil municipal que les demandes faites auprès de l'état avec la DETR et auprès du département n'ont pas fait l'objet d'une réponse favorable au titre de l'année 2025. Il précise que ces deux partenaires ont gardé le projet pour réexamen en 2026 en demandant à la commune de définir des tranches fonctionnelles afin d'en faciliter le financement vu le montant de l'opération.

Il précise aussi que la région est prête à examiner une nouvelle demande de subvention en complément de celle déjà accordée pour la démolition de l'ancienne salle.

Pour répondre aux demandes des financeurs, M. Didier SOULAIGRE propose de découper le projet de construction en deux tranches fonctionnelles avec :

- Une première phase pour la construction de la salle objet de cette délibération,
- Une deuxième phase pour les aménagements extérieurs qui fera l'objet d'une nouvelle délibération une fois la construction achevée, sachant que la réalisation de cette deuxième phase n'empêchera pas l'utilisation de la salle.

Concernant le projet, M. Didier SOULAIGRE rappelle les travaux déjà engagés qui sont essentiellement des études et les travaux de démolition de l'ancienne salle déjà réalisée.

Salle polyvalente travaux engagés		
	Prix HT	TTC
CAUE assistance	3 397,50 €	4 077,00 €
Relevé topographique	3 106,67 €	3 728,00 €
Dégazage ancienne cuve à fuel	615,00 €	738,00 €
Diagnostic amiante ancienne salle	2 221,67 €	2 666,00 €
Démolition ancienne salle	81 495,00 €	97 794,00 €
Terram APS bâtiment	15 061,00 €	18 073,20 €
Terram APS extérieurs	2 695,00 €	3 234,00 €
Terram APD bâtiment	17 571,00 €	21 085,20 €
Terram APD extérieurs	3 707,00 €	4 448,40 €
ECR Étude géotechnique	6 940,00 €	8 328,00 €
ECR Géo référencement	3 100,00 €	3 720,00 €
TOTAL	139 909,83 €	167 891,80 €

Date de transmission de l'acte: 09/03/2026
Date de réception de l'AR: 09/03/2026
026-212601454-DE-002-2026-DE

M. Didier SOULAIGRE indique au conseil municipal que la présente délibération concerne la tranche fonctionnelle de construction de la nouvelle salle dont le plan de financement prévisionnel est maintenant le suivant :

	Dépenses		Subventions		
	HT	TTC		HT	TTC
Travaux salle	1 318 040,00 €	1 581 648,00 €			
Études	26 200,00 €	31 440,00 €			
Maîtrise d'œuvre	129 168,00 €	206 220,00 €			
DETR			3,39%	50 000,00 €	50 000,00 €
Région			25,79%	380 000,00 €	380 000,00 €
Département			50,00%	736 704,00 €	736 704,00 €
Commune			20,82%	306 704,00 €	652 604,00 €
TOTAL	1 473 408,00 €	1 819 308,00 €	100,00%	1 473 408,00 €	1 819 308,00 €

Il rappelle aussi que ces travaux seront inscrits au budget 2026 de la commune. L'appel d'offre pour le marché de la construction sera lancé une fois que les réponses aux demandes de financement seront connues et favorables.

Le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité de :**

VALIDER la réalisation des travaux de la nouvelle salle polyvalente pour un montant de **1 819 308 € TTC**.

DEMANDER à Madame le Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour ce type de travaux,

AUTORISER Madame le Maire à signer tout document pour la bonne exécution de cette délibération,

Fait à Les Granges Gontardes, le 02/03/2026

Madame Hélène MOULY
MAIRE



Date de transmission de l'acte: 09/03/2026
Date de réception de l'AR: 09/03/2026
026-212601454-DE_002_2026-DE
A G E D I